

CLUB RÉCRÉATIF DE TENNIS

Hiver 2012

Les clubs récréatifs s'adressent avant tout aux membres du PEPS intéressés à la pratique de leurs sports dans une ambiance de club.

Le Club récréatif de tennis de l'Université Laval vise d'abord à promouvoir la pratique du sport dans des conditions optimales et à permettre aux membres de travailler bénévolement au développement d'un sport. Les places étant limitées, les nouveaux seront évalués par le responsable afin de les classer. Vous n'avez droit qu'à une période par semaine.

Le Club de tennis privilégie la formule de la ligue ou chaque joueur est classé et les équipes seront formées par le responsable.

ACTIVITÉ	CODE LUDIK	NIVEAU	GR	HORAIRE	LOCAL	DÉBUT-FIN/DURÉE	COÛT (\$) Taxes incluses			REMARQUES
							EM	M	NM	
Tennis	0474001	Calibre A	01	Lu 18h30 à 22h30	0380-INT	16 janv.-16 avr./12 semaines	83	111	-	1-2-3-4
		Calibre B	02	Me 18h30 à 22h30	0380-INT	18 janv.-11 avr./12 semaines	83	111	-	1-3-4
		Ligue de simple	03	Me 9h30 à 11h30	0380-INT	29 fév.-11 avr./6 semaines	42	102	-	3-4-5
		Ligue de double	04	Ma 18h30 à 22h30	0380-INT	17 janv.-10 avr./12 semaines	83	111	-	3-4-6

1. Classification pour les nouveaux joueurs le lundi 9 janvier à 18 h 30
2. Annulé le 9 avril
3. Une réservation par semaine (rencontre prévue à l'avance à chaque semaine selon les disponibilités du stade couvert)
4. Annulé pendant la semaine de lecture
5. Pour joueurs ayant complété un cours de débutants
6. Pour joueurs intermédiaires à avancés

EM: Étudiant membre. Tous les étudiants inscrits à 12 crédits de cours à l'UL sont automatiquement membres du PEPS.
M : Membre du PEPS
NM : Non membre du PEPS

Responsable: Jean-Pierre Collin

Information: jean-pierre.collin@sas.ulaval.ca/418 656-2131 poste 6020

Secrétaire : Nathalie Beaulieu

Information : nathalie.beaulieu@sas.ulaval.ca/418 656-2131 poste 6030

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le www.peps.ulaval.ca

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au www.peps.ulaval.ca pour en savoir plus.

REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

AVIS

Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.